

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dominique LAMIOT, nommé président de l'ERAFP

Paris, le 4 octobre 2013 – Par décret du Président de la République paru au Journal Officiel du 2 octobre 2013, M. Dominique LAMIOT est nommé président de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP).

Administrateur civil hors classe, Dominique LAMIOT est diplômé de l'ENA (1987) et était, depuis 2008, Secrétaire général de Bercy.

Après avoir exercé à la Ville de Paris, il est affecté en juin 1987 au Ministère de l'économie et des finances (Direction de la prévision), où il est responsable d'études macroéconomiques et financières.

De 1993 à 1998, il dirige successivement trois bureaux au sein de la Direction du Trésor : Aide publique au développement – Relations financières bilatérales – Marché des changes.

En septembre 1998, il rejoint la Direction générale de la comptabilité publique en qualité de Sous-directeur en charge des recettes de l'Etat (1998-2001) puis Sous-directeur en charge des études, du budget et du réseau du Trésor public (2001-2003).

En 2004, il devient Chef de service adjoint au Directeur général de la comptabilité publique, avant d'être nommé Directeur général de la comptabilité publique (réseau du Trésor Public), en octobre 2005.

En avril 2008, Dominique LAMIOT est nommé Secrétaire général des Ministères économique et financier. Le 6 mai 2010, il est confirmé dans ses fonctions à la suite de la création d'un Secrétariat général renforcé, rassemblant les fonctions antérieurement exercées par trois directions (SG, DPAEP et Sircom).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 16 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP [↑ www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

CONTACT PRESSE

E communication@erafp.fr